

Le S.I.V.U. AUBIN AUGA BOURNOS DOUMY

PRÉSENTATION



Un S.I.V.U. : c'est quoi ?

Selon les termes de l'article L5212-1 du Code général des collectivités territoriales, un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) est une association de communes se regroupant afin de gérer une seule activité d'intérêt intercommunal.

Dans notre cas, le SIVU regroupe les communes d'Aubin, Auga, Bournos et Doumy pour la gestion des écoles et de ce qui s'y rapporte.



Quelles sont les compétences du SIVU Aubin Auga Bournos Doumy ?

Le SIVU est chargé de l'organisation et du fonctionnement des services périscolaires qui vous sont proposés (cantine, garderie et transport scolaire).

Il intervient également dans l'équipement des écoles (fournitures, mobilier, petit équipement).

Les communes membres, ainsi que quelques communes extérieures, participent financièrement au fonctionnement du SIVU. L'entretien des bâtiments et de leurs abords restent quant à eux de la compétence de la commune propriétaire du bâtiment.

C'est cette coopération, qui permet de faire vivre nos écoles rurales!



Comment fonctionne le SIVU Aubin Auga Bournos Doumy ?

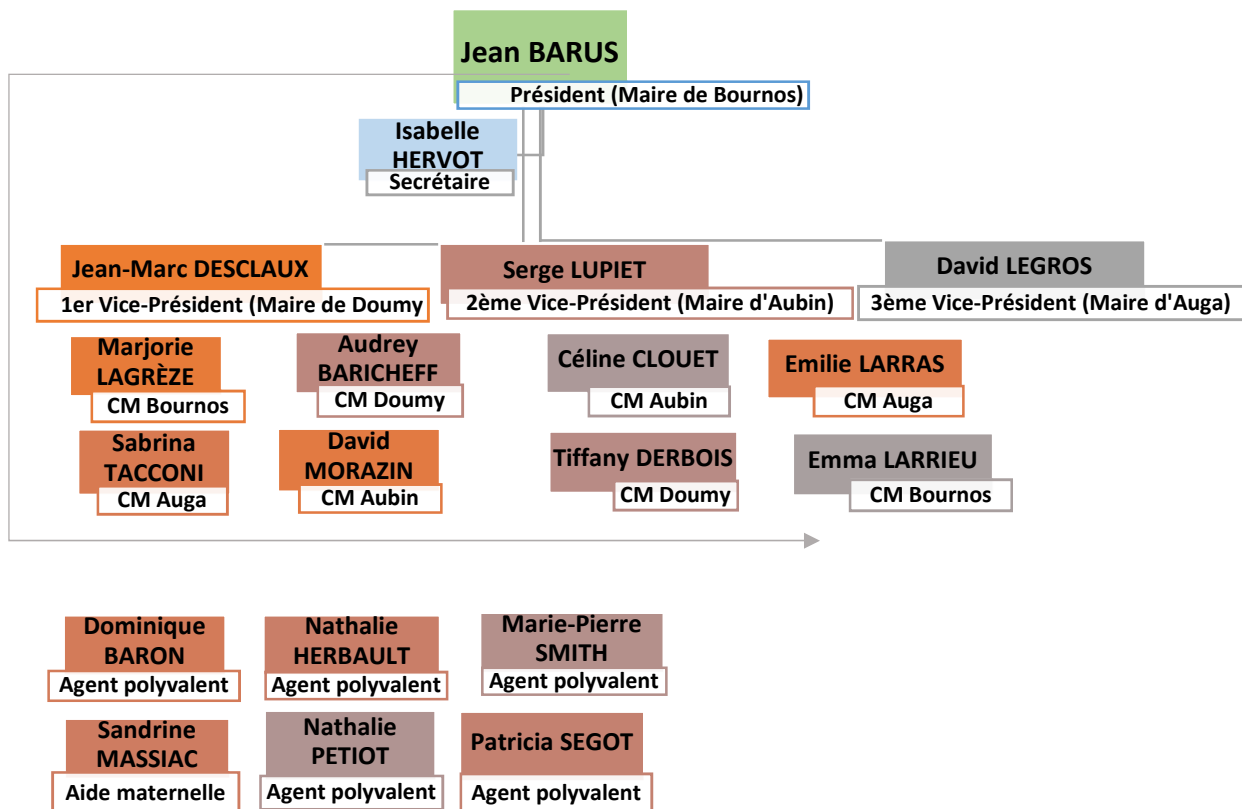
Comme la commune a son conseil municipal, le SIVU a son comité syndical. Il est composé de 12 élus désignés au sein des conseils municipaux des communes membres. C'est eux qui élisent le président qui les représentera durant toute la durée du mandat (6 ans).

Pour faire fonctionner ses différents services, le SIVU emploie 7 agents. Ils sont soumis à l'autorité de leur unique supérieur hiérarchique : le président (ou les personnes déléguées par lui dans certaines situations).

Les trois écoles situées sur les communes d'Aubin, Bournos et Doumy permettent ainsi d'accueillir pas moins de 133 élèves !



Qui sont les élus et agents du SIVU Aubin Auga Bournos Doumy ?



Contacts

Une question ? Un besoin ? Un problème ? Les élus et le secrétariat du SIVU se tiennent à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter !

📍 Mairie de Bournos - Place de l'église 64450 BOURNOS

✉ sivu.aabd@orange.fr

☎ 05 59 33 80 29

🕒 Accueil du public les mercredis de 9h à 12h et vendredis de 9h à 12h – Permanence téléphonique le lundi de 9h à 12h